

CTL du 22/11/2022

Déclaration liminaire au CTL du 22/11/2022

Madame la Présidente,

Aujourd'hui, nous siégeons au dernier Comité Technique Local avant de laisser la place au Comité Social d'Administration Local ; nous enterrons cette instance ainsi que le CHSCT alors que ces derniers ont prouvé toute leur importance pendant la crise COVID.

Pour finir cette mandature, l'ordre du jour va évoquer le DUERP ainsi que le budget dédié à l'amélioration du cadre de vie au travail, 2 sujets brûlants d'autant que les conditions de vie au travail n'ont fait que se détériorer puisque les suppressions massives d'emploi font reposer la charge de travail sur des agents toujours moins nombreux, toujours aussi peu reconnus dans leur professionnalisme (des déroulés de carrière rallongés, des avancements au compte-goutte, et une revalorisation salariale en deçà de l'inflation alors que le point d'indice était gelé depuis plus de 10 ans) et pour finir leur imposer une responsabilité financière non compensée.

FO DGFIP 87 espère que la voie des organisations syndicales sera écoutée et entendue à la hauteur des enjeux de la DGFIP dans la nouvelle instance.

Administration :

V Gabelle, F Lechevalier, L Soulié, K Périgaud, F Dauvergne
secrétariat assuré par : M Froment et S Toulzac

Avant de débiter la séance, nous avons observé une minute de silence à la mémoire de notre collègue du Pas-de-Calais, décédé dans l'exercice de ses fonctions hier, et en soutien à sa collègue blessée.

Toutes les organisations syndicales ont lu une déclaration liminaire auxquelles la directrice a répondu sur les points « locaux » :

- Recrutement des contractuels : autorisé depuis 2019, le 87 n'a recruté qu'à partir 2021 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois ; une titularisation pourrait être dans le viseur à terme. Pour 2022, seuls des contrats de 1 an ou moins ont été retenus.
- Rémunération au mérite : l'application sera effectuée le moment venu...
- Réorganisation des Domaines : pour le moment c'est le statu quo dans le cadre d'une réorganisation régionale.
- Chauffage : des radiateurs ont été laissés dans les bureaux pour atteindre le pic de 19° en cas de besoin ; des thermomètres « officiels » permettent des relevés de températures quotidiens. Sur Montmailler, les chaudières ont été changées. Et rappelons que les travaux sur Cruveilhier ont pour finalité l'amélioration de la performance énergétique.

I. Approbation des procès-verbaux

Les 5 PV des 12/04, 31/05, 08/06 (2 instances ce jour là) et le 05/07 ont été approuvés à l'unanimité des OS.

II. DUERP-PAP 2021-2022

L'évaluation des risques professionnels consiste à identifier, analyser et hiérarchiser les risques professionnels, par unité de travail et à proposer des actions de prévention qu'il convient de transcrire dans un document unique, le DUERP.

Le référentiel national comprend 12 grandes familles de risques et 58 situations d'exposition. Toujours dans un contexte Covid et tenant compte du télétravail, la campagne de collecte des risques ne s'est pas forcément tenue dans un cadre traditionnel de réunions formalisées entre les cadres de proximité et leurs agents, mais a continué à s'ouvrir à une consultation multicanal (présentiel, distanciel, mail).

37 cadres de proximité ont procédé à la collecte auprès de leurs agents.

385 risques recensés (11 B, 30 C, 308 D, 36 PR).

Pour information, à titre de comparaison sur les campagnes précédentes :

> DUERP 2020-2021 : 400 risques recensés (7 B, 27 C, 343 D, 23 PR)

> DUERP 2018-2019 : 747 risques recensés (7 B, 94 C, 589D, 57 PR)

41 actions prioritaires identifiées par les GT et retenues dans le PAP dont les plus fréquentes:

- la prise en compte des risques psycho-sociaux (RPS), ils représentent 15 lignes soit plus de 36 % du PAP, 136 agents se déclarent exposés, le CGR et le SGC de Limoges constituant le plus grand nombre
- la prise en compte de risques liés à l'utilisation du véhicule (8 lignes soit près de 20 % du PAP, 60 agents se déclarent exposés)
- la prise en compte des risques de glissades et de chutes de plain-pied, ils représentent 5 lignes soit 12% du PAP, 35 agents se déclarent exposés,
- la prise en compte des risques d'agression des agents

Un nouvel outil PREVACTION sera expérimenté dans le 69 en 2023 et généralisé en 2024 ; l'accent sera mis sur les RPS.

Si FO DGFIP 87 déplore une nouvelle fois la fin des CHSCT, il faut rappeler que les RPS sont la conséquence des réformes successives, des suppressions d'emploi, du contexte économique.

A ceci, dès le 01/01/2023, il faut rajouter la nouvelle responsabilité personnelle des agents publics qu'ils soient affectés dans les services de l'ordonnateur ou du comptable. Sur ce point, la Directrice se veut très rassurante quant aux conséquences judiciaires pouvant frapper les agents d'exécution ; seule la faute grave et préjudiciable au budget de la collectivité serait retenue ; elle s'engage à défendre les agents mis en cause en cas de besoin !

FO DGFIP 87 en a profité pour alerter sur la situation de Bellac qui était encore hier les pieds dans l'eau ; il semblerait que la tuyauterie des deux chauffe-eau a tour-à-tour éclaté. La situation serait rétablie...

III. Point d'étape sur le Fonds pour l'Amélioration des Conditions de Vie au Travail (FACVT)

Un accord signé entre la direction générale et les organisations syndicales représentatives de la DGFIP, le 22 octobre 2021, a prévu la mise en place d'un « Fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents », doté d'une enveloppe de 10 millions d'euros.

63 632 euros ont été attribués à la DDFiP de la Haute-Vienne.

Ce fonds devait permettre de financer des actions relevant de quatre axes : cadre de vie au travail, démarche écoresponsable, sensibilisation aux innovations, responsabilité sociale de la DGFIP.

Un abondement complémentaire de 5 000 € obtenu le 18 juillet a alimenté ce fonds et permis de financer trois actions de la liste complémentaire.

Ainsi, au total, la DDFiP de la Haute-Vienne a bénéficié d'un budget de 68 632 euros.

Il est à noter que seuls 60 % des agents ont participé à la journée de cohésion de leur service. Pour FO DGFIP 87, la cohésion, ce n'est pas une journée isolée et imposée qui soude les équipes.

IV. Questions diverses

➤ Travaux à Cruveilhier :

L'avant projet a été signé le 28/10/2022.

Vous pourrez suivre l'avancement des travaux sur Ulysse 87, vecteur principal d'information.

Les travaux devraient débuter en mars 2023 et se terminer impérativement le 31/12/2024.

Le restaurant administratif sera amené à fermer pendant les travaux : aucune date n'est précisée à ce jour.

➤ Carrière de contrôleur :

La DGFIP a communiqué sur la nouvelle carrière des B : rallongement de la carrière, changement d'échelon, et rallongement des délais pour les concours. Et la DGFIP s'étonne elle-même du manque d'attractivité de nos métiers ?

➤ Formation management

Elle était dédiée aux encadrants ; certains cadres auraient-ils oublié que cette mission est aussi effectuée par des B ?

➤ Caisse Montmailler

Des dépôts sur la caisse de Montmailler pour des paiements amendes sont toujours d'actualité ; il semble nécessaire d'évaluer ce dépôt mais également de mieux communiquer.

➤ Parking Leroux :

Certains collègues déplorent que le parking Leroux ne soit pas utilisés à 100 % alors qu'ils doivent se garer à Alger voire Cruveilhier.

Il a été rappelé que les badges ne devaient pas être prêtés.

➤ Bellac :

La police municipale devrait occuper des locaux laissés vacants à partir du 1^{er} semestre 2023.

➤ Comment se fait-il que la DDFIP 87 ne publie plus les résultats des promus par concours sur Ulysse 87 ? Les lauréats du concours de contrôleur principal n'ont pas eu l'honneur d'un encart alors que nombre d'entre eux figuraient parmi les 15 premiers.

➤ Saint-Yrieix-la-Perche :

Les travaux ont débuté début novembre ; il semblerait que les infiltrations aient cessé. Le traitement des champignons sera réalisé en 2023.

➤ Chèque des jeunes en situation précaire

La Direction s'est rapproché du Conseil départemental.

➤ Position du contrôle fiscal :

Une nouvelle note a fait suite à la visite de la déléguée sur cette mission regroupant notamment le PUC et le PCR ; la déclinaison départementale sera évoquée début décembre.

Vos représentantes titulaires au CTL :

Lydie PEYRICHOUT

Nathalie ROOS

**DÉFENDRE
NOS MISSIONS
C'EST NOUS DÉFENDRE**



**ÉLECTIONS 1^{er} DÉCEMBRE
PROFESSIONNELLES 8 2022**

#JeVoteFO

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : _____ PRÉNOM : _____

N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÈL : _____

GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %

AFFECTATION : _____

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à _____ le _____
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu